

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 64

Nombre de Conseillers municipaux présents : 42

Date de la convocation : vendredi 22 novembre 2024

Délibération n° : DCM_2024_180

Matière 3.5.1

Le jeudi 28 novembre deux mille vingt-quatre, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(42) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Claude Brel, Catherine Brin, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoit Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(14) Gaëtan Barreau, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Georges Brunetière, Stéphane Buron, Aglaë De Beauregard, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Stéphane Gandon, Vincent Guillet, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann, Joris Raflegeau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (8)

Claire Baubry	Eric Chouteau
Guillaume Benoist	Anne-Marie Avy
Aurélie Brunet	Geneviève Gaillard
Sébastien Dessein	Christine Hamard
Christian Gaborit	Christelle Dupuis
Mathieu Leray	Claude Brel
Alain Pensivy	Céline Bonnin
Florence Poupin	Colette Landreau

Secrétaire de séance : Geneviève Gaillard

Classement dans le domaine public

Rapporteur : Paul Nerrière, Adjoint de Pôle services techniques

EXPOSE DES MOTIFS

La commune est propriétaire d'un accès voirie rue du Logis à St André de la Marche.

Il s'agit de la parcelle cadastrée 264 AA 726 de 119 m².

Il est proposé de classer cette parcelle dans le domaine public communal.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2111-3,

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-1 et L. 141-3,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 14 novembre 2024,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
50	50	0	0

- **CLASSE** dans le domaine public la parcelle susvisée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Paul Nerrière, Adjoint au Pôle services techniques, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon

Directrice générale des services

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.